

1362

(n° 4)

nu

Cerny en Laonnois.

Bibl. Imp.

Extrait des Nouveaux  
du Parlement de Paris.

t. 3. p. 1483.

22 octobre 1362.

S. F.

5023.

Le 22 Octobre 1362 est la date de l'accord

Comme plait et proces furent meue entre le Maire  
Commune et Jurez de Cerny en Laonnois d'une part et  
Bauduin de Comin advocat à Laon d'autre part: La  
Commune de Cerny demandoit à Bauduin, tailles pour  
les héritages qui jadis furent à feu Girard Faupard cousin  
du dit Bauduin, ou terroir de Bouse et ailleurs es metes  
de la dite Commune de Cerny et aussi taille à cause  
des héritages qu'il tient assis en la ville et terroir de  
Courtone et ailleurs es metes de la dite Commune de Cerny  
à cause de Demoiselle Jehanne de Courtone sa femme à  
présent, dont les parties sont en proces, articles, faits con-  
traires et commissaires en Parlement. Bauduin demandoit à  
la Commune grant somme d'argent pour cause des arrièrages  
de huit livres Parisis de person qu'il devoit avoir chacun  
an de eulx pour estre de leur conseil: Accordé est que  
Bauduin pendant sa vie payera huit livres Parisis de  
taille pour les héritages qui furent à Gerar Faupard  
et après le décès de Bauduin les dits héritages seront  
taillez ainsi qu'il appartiendra, les héritages de la dite  
Demoiselle Jehanne seront taillez et Bauduin demeurera  
exempt d'en rien payer pendant sa vie à cause de la